L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 SEPTEMBRE 1871. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 9 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible]

ATTENTION!!

[illegible]—Farine.—Voir l'annonce de D. K. [illegible]

Faites imprimer vos Factures, Cartes, et faites faire vos reliures au "[illegible] Printing Office," 112 et 114, rue [illegible]

Association de Crédit Foncier.

[illegible]urs capitalistes et négociants [illegible]ement connus s'occupent, en ce moment d'organiser une Compagnie nouvelle [illegible] titre de "Association du Crédit [illegible] de la Nouvelle-Orléans." Le but [illegible] société est de favoriser principalement la population ouvrière et industrielle en permettant à ceux qui n'ont pas [illegible] moyens de devenir propriétaires des [illegible] qu'elle construira. Les facilités [illegible] seront un crédit de cinq à dix [illegible] suivant la valeur de la propriété, [illegible] paiements mensuels équivalant à un [illegible]

[illegible] moyen, l'artisan, le commis, le pe[illegible] marchand peut, au bout de quelques [illegible] devenir propriétaire de la maison [illegible] aura habitée. Les loyers qu'il paie [illegible] d'hui, et qui sont pour lui une perte [illegible] représenteront alors un placement. [illegible] chaque somme payée à l'Association constituera une partie du prix de la [illegible] qui lui appartiendra.

[illegible] de cette association est philan[illegible] que tandis que ses opérations sont [illegible] au point de vue financier. [illegible] peu, il est à présumer que cette [illegible] sera une des plus populaires de [illegible] ville.

[illegible] organisateurs de l'association sont [illegible] citoyens honorablement connus à la Nouvelle-Orléans. Ce sont: MM. T. D. [illegible], de la maison J. W. Burbridge & Co.; [illegible]; O. Hopkins; A. D. Voisin, [illegible] maison Voisin & Livaudais; F. B. [illegible] P. P. Gullere, de la maison Clapp & Co.; M. C. Randall, de la maison [illegible] & Co.; J. A. Fernandez, etc.

[illegible] capital de l'Association est fixé à [illegible] divisé en 10,000 actions de $50 [illegible] payable dix pour cent mensuel[illegible] L'Association sera incorporée aus[illegible] qu'il aura $100,000 de souscription. [illegible] tôt que l'Association sera incorporée, [illegible] entrera de suite en opération, [illegible] dire qu'elle achètera des terrains [illegible] dans les parties les plus saines de la [illegible] bâtir sur ces mêmes terrains, [illegible] matériaux de choix, des maisons [illegible] confortables, et elle les vendra [illegible] il est dit plus haut, à un crédit de [illegible], selon leur importance et leur [illegible]

[illegible] montant du prix d'achat devra être [illegible] par l'acheteur, au moyen de ses [illegible] échéant chaque mois, pour le mon[illegible] la propriété. Ces billets porteront [illegible] et la police d'assurance sera [illegible] à l'Association, ce qui sera pour [illegible] meilleure garantie désirable. Sous [illegible] les capitalistes n'ont rien à [illegible] leur argent sera sûrement placé [illegible] de toute éventualité; l'ache[illegible] son côté, n'aura non plus rien à [illegible], s'il est ponctuel à payer chaque billet à échéance.

[illegible] décès de l'acquéreur, les héri[illegible] continuer l'exécution du [illegible] S'ils ne peuvent ou ne le veu[illegible] la propriété sera vendue à la condi[illegible] le nouvel acquéreur se substitue [illegible] engagements de l'ancien et qu'il [illegible] comptant la portion du prix déjà [illegible] laquelle portion sera, sauf les [illegible] à la succession de l'acheteur.

[illegible]

LE RAZ DE MAREE PRÉDIT PAR AGASSIZ.

Un grand nombre de personnes nous demandent chaque jour des renseignements sur le raz de marée prédit par le savant professeur Agassiz et qui doit couvrir de 80 pieds d'eau toute la rive du golfe du Mexique, depuis les îles de la Chandeleur jusqu'aux montagnes du Tennessee. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante qui nous pose une foule de questions, auxquelles nous ne serons à même de répondre, que lorsque nous aurons reçu des nouvelles d'Agassiz lui-même et l'avis du bureau du Temps à Washington. Que notre correspondant et nos lecteurs prennent patience. Le raz de marée est annoncé pour la première semaine d'octobre et avant la Noël nous pourrons les renseigner complètement à ce sujet:

Nouvelle-Orléans, 7 septembre 1871.

Messieurs les Editeurs de l'*Abeille*.

Je vous prie de nous parler de ce bon professeur Agassiz qui veut nous noyer. Pourrez-vous nous dire à peu près la quantité d'eau que nous aurons dans les rues? Je voulais, le 5 octobre, coucher dans mon grenier, mais si, comme l'on dit, l'eau doit passer par-dessus le clocher de Saint-Patrick, je ne sais vraiment pas où me loger. Enfin, je tâche de ne pas croire à cette catastrophe. Cependant Lima et Callao furent dévastées en vingt minutes; la mer s'éloigna du rivage et revint avec tant de furie, qu'elle couvrit de ses eaux les édifices de Callao. Tous les habitants, messieurs les Editeurs, périrent dans les flots.

Pline nous apprend que deux montagnes voisines se heurtèrent avec tant de violence qu'elles écrasèrent dans leur conflit les fermes et les édifices qui se trouvaient entre elles.

Heureusement que nous n'avons ici que le coteau de la Métairie.

Enfin, Messieurs les Editeurs, vous savez que sous Tibère, treize villes de l'Asie ensevelirent sous leurs ruines un peuple innombrable. Antioche éprouva le même sort, le consul Pédion y périt, et l'empereur Trajan se sauva, l'histoire ne dit pas comment, mais je pense que ce fut avec le ballon de Gambetta.

Enfin, si cette lame d'eau ne me passe pas sur la tête le 5 octobre, ce savant Agassiz pourra se vanter de m'avoir fait une fameuse *cache*. J'ai vraiment, Messieurs, horreur de la science.

3e Conseil de guerre.

Séant à Versailles.

Présidence de M. MERLIN, colonel d'artillerie.

AFFAIRE DES CHEFS DE LA COMMUNE; 18 ACCUSÉS.

Audience du 18 août.

A midi moins cinq minutes, au moment où le président ouvre l'audience, il n'y a presque personne sur les bancs réservés au public muni de cartes. Voilà qui doit être particulièrement désagréable à l'accusé Paschal Grousset, dont l'interrogatoire va continuer aujourd'hui.

L'ancien délégué aux relations extérieures de la Commune de Paris, est, en effet, plus sensible qu'aucun de ses coaccusés au plaisir de se donner en spectacle. La façon dont il avait répondu aux premières questions qui lui ont été adressées, le prouve une fois de plus. Comme s'il s'était douté de cette mésaventure, Paschal Grousset ne porte pas de gants aujourd'hui.

M. le président, sur la demande de Me Dupont de Bussac, défenseur de Regère, lit un passage de l'interrogatoire de Bisbonne, qui est dans un état de maladie empêche de comparaître en personne.

On entend le témoin Gratiot, fabricant de papiers, qui a refusé de fournir du papier pour imprimer l'*Affranchi*, journal de Paschal Grousset.

Trois jours après ce refus, des gardes nationaux se présentèrent chez le témoin Gratiot, avec un ordre de réquisition signé *Raoul Rigault*, et exigeant la remise de 100 rames de papier qui étaient destinées à l'impression.

On prit ainsi de force, pour 3,250 francs de papier, et, malgré ses efforts réitérés, M. Gratiot ne put se faire payer que 1,500 francs. Le reste lui est dû encore. Il était impossible de parvenir jusqu'à MM. Paschal Grousset et Raoul Rigault.

Paschal Grousset soutient qu'il n'a été pour rien dans cette réquisition, qui aura été faite par l'administrateur ou gérant du journal. Lui, rédacteur en chef, ne se mêlait pas de ces petits détails.

Le dernier témoin appelé par la défense comme devant diminuer les charges qui pèsent sur Paschal Grousset, est un nommé Gourot, qui remplissait, à la délégation des affaires étrangères, les fonctions de chef de cabinet.

Le président, malgré ses efforts, ne peut absolument rien tirer de ce témoin qui, craignant sans doute de se mettre en contradiction avec les déclarations déjà faites, balbutie d'une façon inintelligible.

Le président ne peut s'empêcher de dire: "Voilà un singulier témoin." Peut-être aussi cette réserve diplomatique de la part de l'ancien chef du cabinet des affaires étrangères?

Pour ce qui est des dossiers trouvés chez Paschal Grousset, l'accusé explique qu'on a trouvé ces dossiers chez lui en disant: "Il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'on trouve chez un ministre, lorsqu'il est consciencieux, les dossiers de son département."

On interroge Verdure. Cet accusé a été déjà condamné à plusieurs années de prison pour ouverture illicite d'une école. Il a été président de la loge maçonnique la *Prévoyance*, caissier de la *Marseillaise*, entretenait de nombreuses correspondances avec des agents de province pour la propagation des journaux radicaux et l'organisation des grèves.

Le président lit un manifeste adressé aux gardes nationaux de la 11e légion et signé de lui; il nie cette signature. On lui lit une proposition signée également de lui et demandant que les religieux qui enseignent la jeunesse soient punis d'un emprisonnement et d'une amende de 50 à 500 fr.; il nie avoir fait cette proposition.

On lui montre un reçu portant sa signature et donné à un marchand de couleurs de la rue de Montreuil, en échange d'une réquisition de pétrole. Il nie également.

Enfin il finit par dire: "Je ne me rappelle pas. Les réquisitions n'étaient pas dans mes attributions. Peut-être un de mes collègues m'a-t-il prié de signer des pièces que je n'ai pas lues."

On passe à l'interrogatoire de Ferrat. Ferrat raconte la formation du Comité central et du Comité de la Fédération de la garde nationale. Il dit qu'une anarchie complète existait dans tous les pouvoirs. Ferrat soutient que le Comité central ne voulait pas la guerre civile. Les arrestations de Chanzy et autres ont été effectuées par ordre de Rigault et non du Comité central. Ferrat raconte les dissensions entre le comité et Lullier, qui voulait se servir de la Fédération républicaine pour détruire le Comité.

Ferrat dit que Cluseret voulait se faire dictateur; il dit que les incendiaires étaient dans un état-major qui était composé surtout d'étrangers. Ferrat dit, en outre, que cet état-major se tenait toujours éloigné du combat, tandis que les gardes nationaux combattaient vaillamment.

Lullier confirme les assertions de Ferrat sur l'anarchie épouvantable qui régnait dans la garde nationale. Il ajoute que la garde nationale a fait la révolution du 18 mars, parce qu'elle craignait une restauration royaliste.

Vers la fin de l'audience, a lieu l'interrogatoire de Clément, qui déclare n'avoir conservé les fonctions de membre de la Commune que pour pouvoir rester maire du 15e arrondissement et empêcher au moins le mal, puisqu'il ne pouvait pas faire le bien. Plusieurs témoignages favorables à Clément sont entendus. L'audience est levée.

Audience du 19 août.

L'audience s'ouvre à midi dix minutes. Les accusés introduits, le président demande à Billoray de fournir des explications sur une pièce signée de lui et qui lui est représentée. Dans cette pièce, Billoray ordonnait une arrestation. Il répond qu'il s'agissait d'un journaliste qui avait fait un appel aux armes et provoquait à l'assassinat des membres du comité central.

Me Bigot prie le président de faire convoquer comme témoin M. le comte d'Armaille, officier d'ordonnance du général Vinoy, le secrétaire du préfet de police, et M. Sasse, l'imprimeur de la place de la Bourse, qui a fait autographier la pièce donnant ordre d'incendier le ministère des finances. L'avocat prétend établir que l'original de cette pièce n'a pas existé.

On interroge Rastoul. Cet accusé qui, avant la Commune, était médecin, est de tous celui qui se défend le mieux. Il parle bien, avec une certaine faconde méridionale qui peut passer pour de l'éloquence. Il pèse sur lui, du reste, des charges moins graves que sur ses collègues.

Dès le 21 ou 22 mars, il ne voulait pas que l'on fît d'élections municipales, disant qu'on contesterait leur valeur. Il voulait que l'on tentât les pouvoirs entre les mains d'une commission composée des maires et des candidats ayant obtenu plus de 20,000 voix aux précédentes élections. Il en appelle aux autres accusés: c'était un libéral de la Commune.

L'audition des témoins relatifs à Rastoul commençait à peine, lorsqu'un incident s'est produit. Me Bigot, défenseur de l'accusé Assi, a pris la parole [illegible] port avec des accusés.

M. le président, l'interpellant, l'accuse d'avoir fait passer un papier à quelqu'un dans la salle, après avoir causé avec l'accusé Ferré. Un grand mouvement se manifeste dans la salle. Me Bigot reprend le papier qu'il avait passé à une personne qui n'est autre que son secrétaire.

Il explique que ce papier renferme les noms des personnes qu'il s'agit de faire citer; il le fait passer, du reste, sous les yeux de M. le président. Il saisit cette occasion pour dire que les deux pièces qui ont le plus ému l'opinion publique n'existent pas en original; que ce sont des simples autographies [illegible] d'un intérêt commercial. [illegible] Sasse et M. d'Armaillé.

S'il a parlé à Ferré, cela prouve que les défenseurs, dans une cause commune, ont besoin de conférer ensemble, et que c'est à tort qu'on ne leur a pas donné cette faculté.

Ferré se lève pour dire qu'il n'a jamais vu la pièce originale: "Faites donner [illegible]."

M. le président le fait rasseoir.—Si vous ne l'avez pas vue, lui dit-il, c'est parce que vous n'avez pas voulu; je vous l'ai fait mettre sous les yeux, et vous avez dit [illegible]

"C'est bien, je la connais, j'en ai le *fac-simile*."

D'ailleurs, ajoute M. le président, la pièce est là; votre défenseur la verra quand il voudra.

Il est passé ensuite à l'interrogatoire de Deschamps; puis à celui de Parent; ils ne révèlent aucun fait saillant.

Plusieurs témoignages favorables sont entendus à propos de Parent.

Mardi, M. le commissaire du gouvernement prendra la parole, et son réquisitoire occupera toute l'audience. Les plaidoiries prendront au moins trois jours. Le jugement sera, suppose-t-on, rendu vendredi.

Après quelques jours de repos, le 3me conseil jugera les affaires de Rochefort et de Rossel.

UNE LETTRE DE REGÈRE.

La lettre suivante a été adressée par Regère à M. Thiers; elle sera lue avec intérêt:

A M. Thiers, membre de l'Académie, ex-membre du Corps législatif.

Ces lignes, avec les enseignements qu'on en peut déduire, ne sont pas écrites pour le chef du pouvoir exécutif, dont je reconnais avec tous le haut mérite et la grande situation.

Elles s'adressent seulement à l'homme qui, il y a un an, était aussi honni, aussi poursuivi, aussi calomnié que nous, et par les mêmes adversaires; à l'orateur courageux auquel je serrai la main, au nom de mes amis, pour le fortifier dans la lutte splendide qu'il soutenait presque seul contre un gouvernement affolé, contre une masse furieuse.

Je vois encore la bande du *Figaro* et des journaux bonapartistes se former au boulevard pour aller brûler votre maison et, peut-être son contenu. Vous étiez alors l'ennemi, le Prussien, le salarié de Bismarck, à peu près comme nous aujourd'hui.

Qui sait, avec le retour des choses, et si vous ne nous fusillez pas, le sort qui nous attend au prochain cataclysme?

C'est donc devant "le seul historien" que je veux, en peu de mots, défendre notre *innocente* Commune, et non devant le roi sans couronne, mais aussi sans constitution, qui, malgré sa maxime, *règne et gouverne* à Versailles.

La nature de mes actes comme maire, ma situation peu chargée à la Commune donnent un droit particulier à la défendre; mais j'ai en outre un titre spécial que vous ne récuserez point.

Je suis cet ami de Jules Simon, ce jeune homme blond et intelligent (ce sont vos propres paroles au Corps Législatif), qui, le 4 septembre, après l'envahissement, vous suggéra l'idée, adoptée par vous et par les membres présents, de traiter avec les hommes de l'Hôtel-de-Ville, et de donner à ce gouvernement improvisé une sorte de sanction parlementaire, de pseudo-légitimité.

Les hommes de génie qui avaient pris le pouvoir pour en faire ce que vous savez, refusèrent.

Cela prouve au moins que je ne suis ni un sectaire, ni un fou. J'ai 55 ans. Je suis né le 15 avril, le même jour et sous le même signe que vous. Comme vous proscrit du coup d'Etat, je n'ai pas été plus écouté à la Commune que vous ne l'étiez au Corps législatif.

Quels augures! si je ne renonçais à jamais aux embêtements politiques! Et quelle chance, du reste, de vous succéder un jour!

J'aborde les crimes de la Commune, et d'abord sa raison d'être, la voici en deux mots:

Nous, les auteurs ou les fauteurs du 4 septembre, nous avions cru la République menacée par votre Assemblée. Ne cherchons pas ailleurs la cause de l'établissement de la Commune, l'explication de ses actes.

Nous sommes-nous trompés?

Il se peut que par de loyaux efforts vous fassiez vivre cette chose que vous appelez République. Sera-ce la cette République démocratique, corollaire du suffrage universel, lien au travailleur, au prolétaire et au pauvre, que nous avons rêvée et dont l'heure est venue? Non, certes.

Sous le nom de République, vous allez constituer et consolider les intérêts bourgeois; quelque chose comme la République de Venise, moins la grandeur, ou plutôt (car il est peu de république sans républicains) quand vous aurez fait votre œuvre, vous serez écarté par des princes habiles qui vous laisseront l'odieux du traité prussien et de Paris bombardé.

Ecoutez ce conseil d'un adversaire; rappelez-vous, monsieur, l'impopularité de 1870, et gardez-vous d'un prochain retour des choses.

On nous reproche d'être les continuateurs, les plagiaires de 93.

Hélas! quelques-uns de nous étaient, il est vrai, de l'école conventionnelle, mais ils s'arrêtaient à 92. Peut-être eussent-ils condamné le roi, mais ils ne l'eussent pas fait exécuter. Ils brûlaient l'échafaud, et n'ont pas, en deux mois, décrété en sanction qu'un seul arrêt de mort; et une prescription prise au début rendait cette sanction indispensable en matière d'exécution capitale.

Manquant d'argent, toujours et pour tout, ils n'ont pas touché aux 250 millions de titres d'un emprunt qui était bien à la Commune de Paris; et en soixante-cinq jours, ces pillards ont pris à la Banque 15 millions, sur 250,000 fr. par jour, juste ce qu'il fallait pour payer la solde des gardes nationaux.

Quel est donc le gouvernement qui eût montré cette réserve? Est-ce celui de l'empire, qui débuta par cinq millions? Est-ce le même le vôtre?

Je ne connais de mes jours, cher et grand historien, qu'un seul représentant de 93, et c'est vous.

Vous, le républicain de 1825, qui avez été contemporain de ces hommes et qui, seul, avez hérité de leur audacieuse énergie.

Quel autre que vous aurait conçu l'idée de concentrer les forces de la France pour cerner, bombarder, brûler une ville de deux millions d'âmes, la capitale du pays? Henri IV avait reculé, et son droit était entier. Il avait négocié, lui, *le roi*. Vous, sans même avertir, vous avez écrasé et brûlé.

Voilà les hommes de 93 et de la Commune affranchie.

Et si vous parlez des cruautés des derniers jours, on répondra qu'elles ne peuvent être reprochées à la Commune, qui, en fait, n'existait plus les 23 et 24 mai. Je crois avoir présidé la dernière séance vers le 19 ou le 20 mai.

Elle est aussi innocente des horreurs qui ont accompagné sa fin et flétri sa cause, que des faits du 18 mars, où elle n'était pas encore née; et on, laissez-moi vous le dire, l'attitude des hommes du 4 septembre n'a pas été d'un héroïsme indiscutable.

Vous allez trouver, monsieur, que tout cela est bien hardi. Votre cœur vous dira que ce libre langage est un *minimum* permis à celui qui, après avoir été longtemps un admirateur, est aujourd'hui un adversaire vaincu.

D. TH. REGÈRE de Bordeaux, Prison de Versailles, 2 août 1871.

UNE RÉVÉLATION.

On lit dans l'*Opinion nationale* du 18 août:

— Attendez, me disait l'autre jour un homme qui a occupé une haute position sous l'empire, l'histoire se fera, et vous aurez alors d'étranges surprises.

L'histoire se fait-elle déjà comme il l'entendait, ou si ce n'est encore que de la chronique, je l'ignore; mais voici en effet que, sans plus attendre, nous apprenons la chose la plus surprenante, la plus incroyable, etc.:

C'est que l'Italie et l'Autriche étaient les alliées secrètes de la France pendant la guerre de 1870;

Que ces deux puissances devaient se déclarer brusquement le 10 septembre, l'Italie en passant les Alpes pour voler à notre secours, l'Autriche en entrant en Bavière pour forcer la Prusse à rétrograder sur Berlin.

Que tout était prêt, le chiffre des contingents déterminé, la marche des alliés bien combinée. L'effet de leur intervention bien préparé pour frapper sur l'ennemi un véritable coup de foudre;

Et que ce coup de foudre, ce coup de génie qui devait sauver la France en écrasant la Prusse, a été manqué par la proclamation de la République, le 4 septembre, six jours trop tôt:—six jours d'empire encore et la face des choses changeait complètement!

Mais enfin, qui, s'il vous plaît, ose faire de pareils contes? Qui? Je vais vous le dire:

C'est M. le duc de Gramont, ancien ambassadeur de France à Vienne, ancien ministre des affaires étrangères, l'auteur de la superbe déclaration du 6 juillet 1870.

Lui-même.

Est-ce vrai, Monsieur le duc? Est-il vrai que quelqu'un ait pu entendre ces choses de votre propre bouche, tout récemment à Londres?

Est-il vrai que ce quelqu'un ayant laissé voir plus que de la surprise, de l'incrédulité même, vous avez insisté et affirmé tout cela de la manière la plus formelle?

Est-il vrai que vous ayez dit qu'il "y [illegible]"?

Est-il vrai que vous ayez annoncé la publication prochaine de ces traités?

Si c'est vrai, hâtez-vous, car certes ce ne sera pas trop de les lire pour y croire. L'histoire ne se fait pas à huis-clos, dans des confidences intimes; elle se fait au grand jour de la publicité, et il faut prouver ce qu'on avance.

— "Nous le prouverons," avez-vous dit. A la bonne heure! nous attendons.

—Le tunnel du mont Cenis sera livré à la circulation le 15 septembre. L'exploitation aura lieu d'abord entre Bussoleno, côté italien, et Modane, côté français. Un mois plus tard, la circulation se fera jusqu'à Saint-Michel.

Saint-Michel est la station où s'arrête aujourd'hui l'exploitation du chemin de fer français.

Entre Saint-Michel et Modane, il peut exister une distance de 10 kilomètres. C'est cette section insignifiante, où la voie, qui sera terminée un mois après l'ouverture du grand tunnel. La ligne alors sera complète.

La longueur totale du souterrain est de 13,300 mètres.

La ligne rivale ferrée de France en Italie par le littoral [illegible] entre San Remo et Gênes (Savoie) au mois d'octobre prochain, et la ligne entière (section de San Remo à la frontière française) dans les premiers mois de 1872.

—Par ordre du ministre de la justice de Bavière, le territoire bavarois vient d'être interdit à la société de Jésus, et les propriétés qu'elle y possédait seront vendues au profit de l'Etat.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

France.

Terrible sentence contre le général Rossel.

Dégradation militaire et peine de mort.

Rapport sur le budget des dépenses.

Chiffres monstrueux.

Conférences de Salzbourg.

Cordiale entente des deux Empereurs.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Salzbourg, 8—L'Empereur Guillaume et l'Empereur François Joseph se sont séparés très bons amis. François Joseph va voir à Munich le roi de Bavière.

Londres, 8—Il y a eu 1873 cas de maladie au pied et à la bouche parmi les bestiaux du comté de Norfolk, la semaine dernière.

Paris, 8—Le comité auquel avait été référée la proposition de bannir les Communistes ou les envoyant en Californie fera bientôt son rapport.

Les dernières nouvelles d'Alger sont plus favorables.

Versailles, 8—Le procès du général Rossel s'est terminé aujourd'hui, il a été condamné à la dégradation militaire et à la mort.

Gambetta a défendu les membres de la presse qui sont poursuivis pour des délits politiques.

Madrid, 8—La somme de £ 3,750 a été levée pour un monument au général Prim.

Londres, 8—La conférence de Salzbourg a été très amicale des deux côtés. Le peuple même s'en réjouit et se donne un jour de gala. Il y a ce soir un grand dîner et la ville et les collines environnantes sont brillamment illuminées.

Paris, 8 Montandon, dans le département du Doubs, a été suspendu de ses fonctions pareequ'en dépit de la prohibition des autorités de Versailles il avait fait des préparatifs pour célébrer le 4 septembre, jour anniversaire de l'inauguration de la république.

Vienne, 8—Les élections de la Moravie donnent au gouvernement une majorité des deux tiers dans la nouvelle Chambre, pour la réalisation de la politique d'égalité de toutes les nationalités autrichiennes.

Paris, 8—Le comité du budget a présenté son rapport à l'Assemblée.

Les dépenses sont comme suit:

Intérêt sur la dette publique	728,000,000 fr.
Arriérés et déficit	672,000,000
Dépenses ordinaires	2,500,000,000
Frais des départements	300,000,000

(Nous nous méfions de ces chiffres télégraphiques, et pour éviter toute erreur à cet égard, nous attendrons les journaux de Paris.)

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 8—Une statistique du Bureau de l'Agriculture représente comme suit la récolte de tabac pour l'année finissant le 1er juillet 1870: Tabac à fumer 30 millions et demi de livres; tabac à chiquer et tabac en poudre 83 millions et demi; cigares plus d'un quart de million, plus de 8 millions; Importation de tabac en feuille, 8 millions un quart de livres. Cigares, 789,926 livres.

Plus de 7 millions de barils de liqueurs fermentées ont été produits pendant l'année. La consommation de la bière a augmenté et celle du whiskey a diminué.

NOUVELLES DIVERSES.

Panama, 8—par la Jamaïque.—Le consul des Etats-Unis, à Panama, a demandé que le gén. [illegible] et d'autres fussent poursuivis [illegible] comme pirates pour avoir saisi le steamer américain Montijo dans un but révolutionnaire.

Des avis de Guatemala disent que le Dr. Galey a été nommé ministre des affaires étrangères.

Un contrat pour un chemin de roulage à San Jose, Guatemala, a été pris par M. Kelly.

Les récoltes étaient fort belles et promettaient un grand rendement.

Des nouvelles de Honduras disent que le chemin de fer avance. Deux milles sont achevés et l'on travaillait à la construction de ponts.

On a reçu de Costa Rica l'information que l'élection des délégués à l'Assemblée nationale avait eu lieu et que l'Assemblée était convoquée pour le 8 du courant.

On avait commencé les travaux pour le chemin de fer de San José et Simon et l'événement était célébré avec grand éclat.

Boston, 8—La division nationale des fils de la tempérance a décidé la question relative aux gens de couleur, par l'adoption du préambule et de la résolution qui suivent:

Attendu que dans l'ordre des Fils de la tempérance, nous la juridiction de la division nationale, nous ne reconnaissons aucune distinction provenant de race, de couleur ou de condition antérieure, mais que nous les hommes sont égaux devant la loi; en conséquence il est résolu que dans notre action future nous ne jugeons pas à propos d'organiser des corps séparés dans le même territoire en raison des distinctions précitées.

Mobile, 8—Nombre de facteurs disent avoir reçu de leurs amis dans l'Alabama et le Mississippi des nouvelles très défavorables sur les récoltes pendantes que dévorent les vers et que gâtent la rouille. On estime généralement la récolte de coton à un bon tiers ou la moitié de moins que l'année dernière.

New York, 8—Le *Tribune* dit: Une question de véracité s'est élevée dans la Caroline du Sud au sujet d'assertions concernant les outrages des KuKlux, faites dans la lettre du sénateur Scott au Président. Comme il s'agit ici de loi martiale, chose grave, il est bon de soumettre à une enquête les accusations du sénateur Scott, avant de prendre partie.

New York, 8—Le verdict du jury du coroner dans l'affaire de Mlle Post est qu'elle a succombé aux mauvais traitements du Dr. Perry et de Mme Van I. Buskirk; et qu'en outre Peter K. Post, aîné, P. K. Post et Minerva Post, en mettant leur fille et leur sœur entre les mains d'un docteur reconnu pour déterminer des accouchements prématurés, sont coupables d'un outrage contre nature, annonçant un esprit dépravé et tout à fait indifférent au devoir de la morale. Le Dr. Post est détenu comme témoin et le Dr. Perry et Mme Van Buskirk ont été traduits devant le Grand Jury.

Philadelphie, 8—Kane O'Donnell, journaliste, autrefois attaché à la Tribune de New-York, est mort.

Chicago, 8—Une dépêche de Madison, Wisconsin, dit: Grande excitation parmi les producteurs de houblon. On a offert 50 cents par livre. La qualité du houblon est supérieure mais la quantité est limitée. On n'estime pas la présente récolte au-delà de 5,000.

Philadelphie, 8—La semaine dernière, nombre de gens partisans de Willadelphie pour faire une excursion en bateau à vapeur en bas de la rivière. Le lendemain presque tous les excursionistes furent affligés de symptômes d'empoisonnement, et la plupart sont sérieusement malades. Les cas n'ont pas [illegible] mais le liquide qu'ils avaient consommé et qui paraît avoir été fait de [illegible] de sérieuse influence.

Jackson, 8—Le juge Tarbell a été induit aujourd'hui dans la commission des Etats-Unis en vertu de l'acte pour l'exécution des lois. Il a fourni une caution de $1,000 pour comparaître devant la Cour des Etats-Unis en janvier prochain, [illegible] fondé sur des abus [illegible] fonctionnaires [illegible] que le juge [illegible] à la place de shérif aux prochaines élections, il demandait leur révocation.

Boston, 8—La Convention nationale des cigariers a élu M. J. [illegible] de Baltimore, président de la société.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 8, 6 p. m.—Arrivée, la barque française Calédonie, capitaine Demeran, en 59 jours de Bordeaux avec une cargaison générale, à Bailly Blanchard.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 8 au soir—Coton calme—Ventes 1500 balles. Middling 20 7/8. Or 113 1/8. Farine sans [illegible] 5.30. Wiskey ferme à 95. Sucre ferme. Sterling long 9 1/2. Or 113 1/8. Gouvernements en hausse. Louisiane [illegible] Levée 71 et 73.

New-York, 8—Café ferme et en hausse. Rio 16 1/2 à 19. Sucre ferme. Bons à bon 9 3/4 à 9 3/4. Cuba 9 1/4 à 10. Mélasses sans demande.

Mobile, 8—Coton ferme. Mid. 19 1/2.

Galveston, 8—Coton bien tenu. Bon ordinaire 17 1/4. Recettes 11,[illegible]

Savannah, 8—Coton très ferme et tendant à la hausse. Low Mid. 19 1/2. Recettes 2,[illegible]

Memphis, 8—Coton ferme. Mid. 20. Recettes 1620 balles.

Charleston, 8—Coton calme. Mid. [illegible] Recettes 2[illegible] balles.

Charleston, 8—Trois décès de plus causés par la fièvre jaune dans les dernières 24 heures.

St Louis, 8—Farine plus ferme. Superfine 4 [illegible] Maïs 41. Porc 13. Bacon 9 [illegible] Graisse 9 à 9 1/4.

(Dépêches d'hier soir.)

Bâton-Rouge, 8 sept.—Une petite maison construite sur les dépendances du pénitencier et employée comme dépôt de vivres ou de restes de [illegible], a pris feu, hier soir, en [illegible] une cheminée [illegible] les prisonniers. Le dommage, cependant, n'a pas été considérable.

Milwaukie, 8 sept.—La voile de Gold Springs, sur laquelle Goldsmith Maid a fait une course [illegible], mesure 67 pieds de plus qu'un mille.

New-York, 8 sept.—David Dunne, en voulant protéger une jeune femme contre les hardiesses d'un parti de rowdies, à Jones Word, a été tué.

Trenton, N. J., 8 sept.—Les Républicains ont nommé Cornelius Walsh, pour la place de gouverneur.

New York, 8 sept.—Une collision a eu lieu hier soir sur le chemin de fer de Bridgeville et New Jersey. Trois personnes ont été tuées et plusieurs blessées. Les gardefreins ont échappé. Ils dormaient lorsque l'accident est arrivé.

San Francisco, 8 sept.—La majorité des contribuables dans cette ville est entre 2,000 et 3,000. Ils ont emporté l'Etat par une majorité d'environ 6,000. Ils ont élu deux et probablement trois membres du Congrès.

Le juge Wm. Livingston, citoyen très connu, s'est suicidé hier soir. Cause, gêne pécuniaire.

Londres, 8 sept.—Tannamenfeld, partisan du Dr. Dollinger, a été nommé ambassadeur allemand à Rome. Cette nomination a produit un vif mécontentement au Vatican.

Lewiston, Me., 8—Il y a eu une légère gelée ce matin.

Louisville, 8—Une collision a eu lieu hier entre deux trains de passagers sur le chemin de fer de Louisville et Nashville, à la station Randolph, à environ 8 milles d'ici. Une personne a été tuée et deux autres ont été faiblement blessées.

Londres, 8. — Les exportations de la Grande Bretagne pendant le mois d'août ont été sans précédent. Leur valeur actuel est £23,[illegible], ce qui est une augmentation de 30 pour cent, sur 1870.

On a pu communiquer avec les mineurs. Le corps de l'un d'eux a été extrait. Les autres mineurs sont dans une situation précaire, qu'on a peu d'espoir de les sauver.

— On écrit d'Anvers, 16 août,

"Mardi, pendant la séance du Congrès de géographie, l'empereur du Brésil visitait les salles du Musée. Ayant appris la présence de ce souverain dans le local contigu à celui où se tient le Congrès, M. de Quatrefages, qui présidait le Bureau central en fonction, proposa de suspendre les débats et de se rendre en corps auprès de l'empereur pour l'inviter à assister à la séance.

Cette proposition fut adoptée et le bureau se rendit, accompagné des membres du comité organisateur, dans la galerie du Musée, où l'empereur se trouvait. M. de Quatrefages s'adressant à l'empereur, l'invita à assister à la séance. Celui-ci accepta l'invitation et [illegible] M. Emile Poirier, et reprit aussitôt son siège au Congrès. "Le Congrès s'occupe lui-même de géographie, et il [illegible]

" Quelques instants après, l'empereur entra dans la salle des séances et prit place au Bureau, où on désigna qu'il serait inscrit au Congrès à titre de membre de deux sociétés de géographie. La discussion continua. Après avoir écouté divers orateurs, l'empereur prit la parole et, après [illegible] que les membres du Congrès s'attendaient d'ailleurs, il quitta la salle des séances, accompagné du Bureau."

La rage.—Dans cette saison où on peut être mordu par des chiens enragés, il est bon de porter à la connaissance du public un excellent remède contre la rage. Lavez de suite la plaie avec du vinaigre chaud et de l'eau tiède, quand c'est sec, versez dessus quelques gouttes d'acide muriatique; la guérison commence, et il n'y a plus de danger.

CHRONIQUE LOCALE.

LAVAGE ET BLANCHISSAGE.—Depuis quelques jours, le *Républicain* commence une partie de ses colonnes à la publication de pièces justificatives dans l'affaire du scandaleux [illegible] du gouverneur Warmoth. On dirait que le moment est arrivé où tous les comptes [illegible] doivent être soldés à la Louisiane. Les [illegible] principaux de cette relation ne se sont pas gênés pour donner à entendre que le gouverneur, et, de son côté, Warmoth en profite pour dire ce qu'il pense d'eux. Tout cela est déjà vieux bien que le conflit soit assez récent.

À Loony Branch ou à Washington; mais ce qu'il y a de nouveau, c'est le contraire qui vient d'éclater entre le gouverneur et M. J. A. Walsh, l'ancien membre du Conseil de ville, qui déclare que le gouverneur n'a pas signé le bill du pavage Nicolson pour la rue St. Charles, et que c'est lui qui a reçu les $30,000 [illegible] et qu'il a demandé sa part du produit de l'entreprise que le gouverneur lui a reçu qu'il lui demandait le 2 1/2 pour cent.

Le gouverneur, hier, répondait dans le *Républicain* à une lettre de M. Walsh, et traitait cette note de fausse, malicieuse et calomniatrice, attendu que s'il est vrai que M. Walsh lui ait offert une somme, il est vrai aussi qu'il n'a pas accepté cette offre, et qu'en retour il a refusé son concours [illegible] bill.

M. Warmoth donne pour témoins M. Jonathan Taylor, le principal propriétaire du brevet du pavage Nicholson, le Dr. A. W. Smyth, chirurgien de l'Hôpital de Charité, et M. T. C. Merlet, qui étaient alors au secrétariat et qui se trouvaient dans une chambre voisine quand le gouverneur faisait à M. Walsh la réponse précitée. Il conséquemment l'assertion de M. Walsh se trouve argüée de faux. Nous attendrons cette réplique avant de conclure.

L'AFFAIRE DU BILLET ESCOMPTÉ.—Nous avons reçu la visite de M. V. S. Jourdan qui nous a donné l'explication suivante sur l'accusation, selon lui, fausse et malicieuse, portée contre lui par M. N. J. Martin. M. Jourdan a prêté à ce dernier $500 et il a reçu le billet de celui-ci payable le 31 décembre prochain et, comme garantie de ce billet, il a reçu un nantissement un billet hypothécaire de $800 qui est déposé à l'avocat. Le juge [illegible] remboursera à l'échéance. Le débat entre les deux parties ne se paraît être purement civil.

L'AFFAIRE BOYD.—M. A. A. Atocha, avocat de Wm. et John Boyd, accusés du meurtre de Sam. Rainey à la Banque Nationale d'Orléans, le 6 juillet, a demandé hier matin, que l'affaire fût fixée pour le jeudi, 21 septembre, et que notification en fût faite à l'avocat-général. Le juge Abell a accordé la motion, tout en remarquant qu'il avait pour lui-même trop chargé. Mais M. Atocha a dit qu'il ferait encore plus chaud dans la prison pour son client. En conséquence, la motion a prévalu.

EXPLOSION.—Jeudi soir, vers 9 heures, une lampe à huile de charbon a fait explosion chez Mme Walker, rue Poydras, No 360, en mettant le feu à un amas de linge et en causant une brûlure grave à une petite fille nommée Louise Leyre. Le feu de la maison, la pompe a fini le maîtresse et l'éteindre sans le concours des pompiers.

VOL.—Un industriel audacieux, pénétré en plein jour, est entré jeudi dans la maison de M. C. A. Collins, au coin des rues Liberté et Euterpe, et a enlevé à faible main [illegible] de châles, robes et autres effets d'une valeur de [illegible]

FILOUTERIE.—Mme Gayle, demeurant rue Prytanée, se plaint d'avoir perdu une petite boîte de bijoux dans un char de la ligne des Magasins, jeudi. Ce n'est que de retour chez elle qu'elle s'est aperçue qu'elle lui avait été soustraite [illegible]

ACCUSATION D'INFANTICIDE.—Une jeune femme, nommée Sarah Arnold, âgée de [illegible], demeurant avec sa mère, Hannah Arnold, au coin des rues Tchoupitoulas et [illegible], a été arrêtée sous l'accusation d'infanticide.

Elle avoue avoir, mercredi soir, accouché d'un enfant mort qu'elle aurait jeté dans le fleuve. Cette jeune femme, qui est fort malade, a été envoyée à l'Hôpital. La mère, âgée d'environ 60 ans, a été arrêtée comme complice du crime d'infanticide.

LE GUIDE.—Voir l'annonce de M. [illegible]

Nouvelles diverses ([illegible])

Ventes diverses — [illegible]

Département des Finances. Hôtel-de-Ville — Nouvelle-Orléans, [illegible] sept. [illegible] JOHN S. WALTON, Administrateur des Finances.

Avis aux Consignataires. Le trois-mâts français AUGUSTE ET GUSTAVE [illegible] CAZAUX & VERGNOLE.

Avis. Ni le capitaine, ni les consignataires du trois-mâts français AUGUSTE ET GUSTAVE [illegible] CAZAUX & VERGNOLE.

A. BONNET, 66 Rue Royale 66. [illegible] A. BONNET, 66 Rue Royale.

$20. $20. On offre VINGT PIASTRES [illegible] "Code Pénal de la Louisiane," [illegible] GOLDTHWAITE, [illegible] rue du Canal [illegible]

En Débarquement de Bordeaux: —Du navire "Auguste et Gustave"— 100 barriques Vin Rouge [illegible] —Du navire "Bons Fils"— [illegible] T. BAILEY BLANCHARD Jr., [illegible] Vieille-Levée.

En Magasin et à l'Entrepôt: 500 [illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr., [illegible] Vieille-Levée.

En débarquement des navires AUGUSTE ET GUSTAVE, CAMBODGE et Les Bons Fils, de Bordeaux: 220 barriques [illegible] U. MARINONI, [illegible]

AVIS. En débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, de Bordeaux, [illegible] à vendre par CAZAUX & VERGNOLE: 60 barriques VIN, [illegible] CAZAUX & VERGNOLE.

A Louer, Le Magasin No [illegible] rue Vieille-Levée [illegible] A. ROCHEREAU & CO.

A Louer, Le MAGASIN et MAISON No 122 de la rue de Chartres, [illegible]

AVIS. On demande à LOUER, pour le 1er octobre, une PETITE MAISON [illegible]

Avis. Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque française Les Bons Fils, [illegible]

Les consignataires par la barque française Les Bons Fils, capitaine [illegible] C. CAVAROC & SON, [illegible]

Paul De Verges. Rich'd DeVerges. Marchands en gros [illegible] Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE. Bureau, No. 170 de la rue Gravier. Dépôt: No 20 de la rue [illegible] de la rue Hôpital, sur la Levée. [illegible] Nouvelle-Orléans, Lo.

FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens et Chimistes, 138..........CANAL..........138. (Bâtisse Touro.) Reçoivent en ce moment de nouveaux renforts à leur stock de Drogues et Médicaments [illegible] Le Département de la Parfumerie [illegible] Savonnettes, Extraits, Poudres, etc., [illegible] Articles de Fantaisie, BROSSES A CHEVEUX, BROSSES A DENTS ET BROSSES A ONGLES. PEIGNES EN ECAILLE, BUFFLE ET CAOUTCHOUC. POUDRIERES DE TOUT GENRE, DENTIFRICES, SACHETS, etc. Eponges [illegible] Instruments de Chirurgie. [illegible] Médicaments Brevetés FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS en grand assortiment. Eaux Minérales EUROPÉENNES ET AMÉRICAINES. [illegible] VICHY, SELTZER, BLUE LICK, SOUR LAKE, [illegible] Fontaine Arctique, [illegible]

Lawrance Brothers, [illegible] Legendre & Hébrard, MARCHANDS [illegible] COMMISSIONNAIRES [illegible] PROVISIONS D'HABITATIONS [illegible] RIZ DE LA LOUISIANE [illegible]

Accusation des Enfants de Marie.—L'Association mensuelle [illegible]

A∴ L∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴ [illegible] La R∴ L∴ IL NUOVO MONDO No 1, [illegible] Per mandamento del Ven. ANTONINO PATORNO. L. MARINO, Sec.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ La Resp∴ L∴ NOUVEAU MONDE [illegible] ANTONINO PATORNO. LEONARDO MARINO, Secrétaire.

Nouvelle Machine à coudre, PERFECTIONNEE, —DE— SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. Plus de $650,000 employées journellement. La plus parfaite machine à l'usage des familles. BUREAUX, Nos. 7 et 9 de la rue du CAMP. WM. E. COOPER & CO., Agence générale.

EXTERNAT Pour les jeunes filles de deux sexes, [illegible] Mlle C. CHAPUIS a l'honneur d'annoncer [illegible]

O. S. HUNT & Co., DÉPÔT DE MACHINES, Au No 129 de la rue Gravier—N.-O. Agents des fabricants des célèbres moulins à [illegible]

Avis. [illegible] Cincinnati, Ohio.

Demande de Chambres et Pension. On demande des CHAMBRES et la PENSION [illegible]

Avis. Le public est prévenu que le café WASHINGTON [illegible] JOS. CIMARELLI & CO.

En débarquement des navires AUGUSTE ET GUSTAVE et LES BONS FILS, de Bordeaux. 80 barriques VIN ROUGE [illegible] A. ROCHEREAU & CO., 20 et 22 rue St-Louis.

EPERVIERS! EPERVIERS! [illegible] "AU VAISSEAU [illegible]" A. TERTE, [illegible] Passage de la Bourse.

Demande de Gardienne. Une personne âgée, de couleur, bien recommandée, [illegible]

BEN O'CONNELL, COURTIER DE SUCRE ET MELASSES, No 68 rue Poydras, [illegible] NOUVELLE-ORLEANS. Offre ses services pour achat ou vente de Sucre et Mélasse sur la Levée ou sur habitation. Référence—MM. Chaffraix & Agar, M. English Johnson.

J. E. MERILH. F. CASAUBIELH. J. E. MERILH & Co., 170..........Rue Poydras..........170 MARCHANDS EN GROS ET DETAIL DE CUIRS ET CREPINS. Ont constamment en magasin un fort stock de [illegible] CORDONS DE SOULIERS, de la meilleure qualité; SOIE DE MACHINES [illegible]

BELLE OCCASION. On offre à vendre, [illegible] UNE BELLE PROPRIETE [illegible] MAISON DE RESIDENCE [illegible]

A Vendre, Une GROCERIE [illegible] A. GUINAULT, [illegible]

A vendre pour cause de départ. Une bonne GROCERIE [illegible]

Groserie à vendre. [illegible] B. BOUDET, [illegible]

A Louer, Le MAGASIN No 5 [illegible]

A louer. [illegible]

A Vendre ou à Louer. LA BRIQUETERIE et la SCIERIE OAK [illegible] Armand Pitot, [illegible] BOURUY.

NEGOCIANTS, ATTENTION! Les soussignés appellent l'attention de ceux qui ont l'intention de changer de maisons de commerce [illegible] CHRISTIAN & HYATT, Marchands de Fournitures de Bureaux, Imprimeurs et Relieurs, Au No 38 de la rue du Camp.

GAZ! GAZ! GAZ! BUNDERSDALE'S PATENT. Le meilleur gaz et le meilleur marché de la ville [illegible] W. H. BOWMAN. Agent des Balances de Fairbanks et des Balances [illegible] FAIRBANKS & Co. [illegible] W. H. BOWMAN.

A partir de cette date, M. A. C. WEYSHAM [illegible] SILVA & WEYSHAM. F. J. DA SILVA. Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1871.

Voitures, Buggies, Jersey Wagons et Harnais. D. M. HOLLINGSWORTH, SUCCESSEUR DE E. MARSH DENMAN & CO., Aux Nos 34 et 36 de Jamison's Building, Coin Carondelet et Gravier Et Nos 34 et 36 de la rue Baronne, Entre les rues Gravier et Commune. Ils ont le plus grand assortiment de VOITURES, BUGGIES et HARNAIS du Sud.—Prix raisonnables. [illegible]

A. TIGNIÈRE, 129..........Rue de Chartres..........129 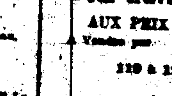 Reçu par les derniers arrivages d'Europe, MILLE FUSILS convenables pour [illegible] FOURNITURES DE CHASSE [illegible] TIGNIERE [illegible]

J. SAGET, 102, Chartres, et 16, rue du Canal. 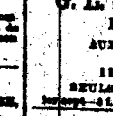 Annonce au public [illegible] LEFAUCHEUX et FUSILS CENTRAL [illegible] REVOLVERS [illegible]

MACHINES A VAPEUR Aux prix de Fabrique, A vendre par E. J. WEST, 119 à 120 rue des Magasins. Agent pour POOLE & HUNT, Baltimore, Md. H. & F. BLANDY, Zanesville, O. E. W. PAYNE & SONS, Corning, N. Y.

MACHINES Pour travailler le bois, AUX PRIX DE FABRIQUE, A vendre par E. J. WEST, 119 à 120 rue des Magasins. Agent pour R. BALL & CO., Worcester, Massachusetts.

MOULINS A SUCRE, Evaporateurs, MACHINES A CHEVAUX, ETC., FAITS PAR G. L. SQUIER & BRO., Buffalo, New York. AUX PRIX DE FABRIQUE. E. J. WEST, 119 & 120, rue des Magasins, SEULS AGENTS POUR LE SUD.

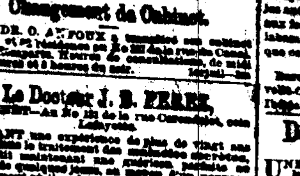

CERCLES de COTON EN FER. Les Cercles ARROW et "ANCHOR" [illegible] LES MEILLEURS POUR [illegible] COTON EN BALLE. [illegible] BARTLETT & HAYNE. [illegible] Nlle-Orléans.

Pension. On peut avoir une excellente pension privée, [illegible]

Ayez l'Œil sur vos Enfants. LE GRAND REMÈDE! LE SIROP de Mme WHITCOMB [illegible] Préparé par le GRAFTON MEDICINE CO., à St-Louis, Missouri. [illegible]

Changement de Cabinet. LE DR. O. AUFOUX a transporté son cabinet [illegible]

Le Docteur J. B. PERET, CABINET—Au No 131 de la rue Carondelet, coin Lafayette. Ayant une expérience de plus de vingt ans [illegible]

F. De WINT. [illegible] De WINT & MAUREL, Marchands de Charbon et de Bois, (CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.) [illegible]

TRANSPORT DE FRET. Compagnie de [illegible] Geo. H. Benn, Président, Henry C. [illegible], Vice-Président, [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 126 et 128, rue Vieille-Levée, 126 et 128. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. [illegible] GATEAUX [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] ETRANGERS, tels que [illegible] RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Nos 126 et 128 de la rue Vieille-Levée.

Banque Métropolitaine de Prêts Epargnes et Garanties, 114..........St-CHARLES..........114 GEO. H. BRAUGHN, Président, Dr. J. WENS, Vice-Président, T. D. VAN HORN, Caissier. Cette banque fait des avances libérales, sur DIAMANTS, ARGENTERIE, BIJOUTERIE [illegible] DIRECTEURS. [illegible]

La meilleure pompe à épuisement et à élévation connue dans le monde. Pompe à hélice, [illegible] Compagnie Hydrostatique et Hydraulique de la Pennsylvanie. Cette pompe peut débiter de 10 à 12 mille gallons par minute [illegible]

SIEWERD & KIP. (PERSEVERANCE RICE MILL.) MOULIN A RIZ, Nos 12 et 14 de la rue des Champs-Elysées, Troisième District, NOUVELLE-ORLEANS. Ce MOULIN a été récemment construit, dans le but exprès d'écaler le riz [illegible]

DAWSON & GUSTO, 41 rue de Chartres, coin Toulouse, IMPORTATEURS ET MARCHANDS — DE — PAPIERS PEINTS, MOULURES, CADRES, STORES, GRAVURES fantaisie et religieuses, LETTRES alphabétiques et CHIFFRES, &c. William Gusto, [illegible]

Vins, Vermouth, Cerises, etc. Attendu par le navire BONS FILS, de Bordeaux, et à vendre au débarquement: [illegible] VIN ROUGE [illegible] CERISES à l'eau-de-vie [illegible] PRUNES et ABRICOTS à l'eau-de-vie [illegible] VERMOUTH [illegible] GUEYROUZE & BOIS, Aux Blue Stores, Vieille-Levée et Bienville.

D. AUGUSTIN, AVOCAT, Passage de la Bourse, No 126. REGISTER OF BANKRUPTCY. [illegible]

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker, A OBTENU la croix de la Légion-d'Honneur à l'Exposition de Paris [illegible] Bureau général, 152 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, [illegible]

Demande de Solliciteurs. UNE compagnie d'assurance, [illegible] Lock Box [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS, VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS. [illegible] Vieille-Levée.

Seuls Agents pour la vente du GRAND VIN CHATEAU PAPE CLEMENT. Vve MAIGNAN & F. LABORDE. [illegible] 31 et 33, rue Bienville.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane, POUR LE 8 SEPTEMBRE—CLASSE No 214. [illegible] HOWARD, SIMMONS & Co., [illegible]

Banque Métropolitaine de Prêts, d'Epargnes et de Nantissement [illegible] GEO. H. BRAUGHN, Président, T. D. VAN HORN, Caissier.

Bureau de l'Association d'Assurances, [illegible] H. M. YOUNG, Secrétaire.

Harbor Towboat Company.—[illegible]

AVIS.—Hôtel St. Louis de la Nouvelle-Orléans.—Des PROPOSITIONS CACHETEES [illegible] F. MIOTON, Président.

Association de l'Hôtel St. Louis.—[illegible] F. MIOTON, Président.

AVIS.—[illegible] Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane. [illegible] L. V. BAQUIE, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance des Artisans de [illegible]

La Compagnie d'Assurance MECHANICS & TRADERS, [illegible] No 14 de la rue Carondelet. [illegible] JAMES J. WHITE, Secrétaire. LLOYD R. COLEMAN, Président. [illegible] Directeurs: [illegible]

La Taxe sur le Coton. [illegible] R. HUTCHESON, Avocat, 20, Place du Commerce. [illegible]

GUANO PELICAN. LA COMPAGNIE PELICAN, [illegible] E. P. GULLETT, [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits. [illegible] PLUSIEURS PRIX ET MEDAILLES. NOUVELLE PREPARATION A TOITS, (Non Inflammable) DE D. ANDERSON & SON, [illegible]

Chantier de bois, de Brown. [illegible] JOS. A. BROWN. [illegible]

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati. [illegible] MAGNOLIA [illegible] DEVAN, MARON & CO., [illegible]

DENTISTES. Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. [illegible]

Préservez vos dents. J. A. CASSAGAVANT, D. D. S., CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible] RUE DU CANAL, [illegible]

$20 Seulement $20. LE Dr. Cha. MERMILLOD [illegible]